Les pâtisseries “coloniales” finalement autorisées par le Conseil d’Etat (MàJ)

16/04/2015 à 15h55



16/04/15

Le Conseil d’Etat a annulé jeudi la décision du tribunal administratif de Nice qui avait interdit fin mars l’exposition de pâtisseries en forme de figurines nues en chocolat noir, accusées d’être “racistes” par le Conseil représentatif des associations noires (CRAN) qui avait saisi la jusitice administrative.
(…) Var Matin

26/03/15

Le tribunal administratif de Grasse (Alpes-Maritimes) a rendu son arrêt ce jeudi matin. Il ordonne à la boulangerie «Aux délices de Grasse» de retirer de sa vitrine ses gâteaux nommés «Dieux» et «Déesses», considérés par certains comme racistes.
Ces pâtisseries avaient provoqué une vive polémique et un

référé-liberté déposé par le Conseil représentatif des associations noire (Cran) contre la ville de Grasse pour «troubles à l'ordre public».
(…) Le Parisien

06/03/15

Tract distribué par les commerçants de Grasse



05/03/15

Publication by Soutien à Yannick Tavolaro.

> *La page Facebook de soutien au patissier Yannick Tavolaro victime du #CRAN https://t.co/R99WEqU4n9 RT SVP*

— Pierre S. (@FrDesouche) March 5, 2015

Pour le pâtissier grassois, Yannick Tavolaro, il n'y a rien de raciste dans ses gâteaux. Il ne les a pas inventés mais a appris à les réaliser quand il était jeune. Il assure en avoir changé le nom. Les gâteaux représentant les femmes s'appelaient "Négresses", il a donc mofidié leur nom pour "Déesses" et a créé un homme qui l'accompagne pour vendre le couple dans sa pâtisserie. Ces gâteaux n'ont donc plus **rien à voir avec le passé colonial ou la discrimination selon le pâtissier**.

Yannick Tavolaro, pâtissier à Grasse.

Le CRAN menace le pâtissier grassois d'une action en justice s'il ne retire pas ses gâteaux de la vente. Mais ce dernier refuse catégoriquement et envisage même de porter **plainte pour diffamation contre le Conseil réprésentatif des associations noires**.

Yannick Tavolaro a présenté sa démission à la mairie de Grasse car il entraîne le club de foot de l'US Plan de Grasse. Il ne voulait pas que les jeunes qu'il entraîne soient mêlés à cette affaire. Mais la mairie et le club le soutiennent et ont refusé sa démission.

Les clients, les habitués de la pâtisserie sont, eux aussi, derrière Yannick Tavolaro.

France Bleu

BFMTV – 5/03/15

3/03/15



4/03/15 – Si la musique adoucit les mœurs, la pâtisserie, elle, est capable d'allumer l'opinion. La preuve avec la polémique qui court depuis ce mardi sur la Toile à propos de gâteaux vendus par un pâtissier grassois. Des douceurs que le mouvement anti-raciste CRAN – Conseil Représentatif des Associations Noires – dénonce comme du "racisme colonial". L'association, qui exige le retrait immédiat des gâteaux sous peine de déposer plainte pour incitation à la haine raciale, les définit ainsi : « Ces friandises s'inspirent des fantasmes coloniaux concernant les Noirs (regards ahuris, bouches surdimensionnées, nudité obligée, organes sexuels protubérants.Pire encore, compte tenu de leur nom ("Dieux" et "Déesses"), ces pâtisseries tournent en ridicule les religions africaines » Et se demande également s'il est opportun que le pâtissier, par ailleurs président d'un club de football, conserve ses fonctions. (…) Nice Matin
Merci à **Yann**